



Courrier international - n° 656 - 28 mai 2003

Veillez cliquer sur le bouton "imprimer" de votre navigateur.

Afrique

AFRIQUE DU SUD - Les Bochimans parviennent à faire breveter un de leurs cactus

Enfin une bonne nouvelle dans le domaine des médecines traditionnelles ! Les San, une vieille ethnie d'Afrique australe, pourraient tirer de substantiels revenus d'un médicament amaigrissant dérivé d'un cactus.

Les chants et les danses d'un petit groupe de San [également connus sous le nom de Bochimans ou Bushmen], dans un lointain village près du parc transfrontalier de la province du Kgalagadi [le Gemsbok National Park, entre le Botswana et l'Afrique du Sud], annonçaient la venue possible de temps meilleurs - enfin ! - pour cette ancienne ethnie, ou du moins ce qu'il en reste. Ce que les San célébraient, c'était la signature d'un accord sur un médicament amaigrissant dérivé du hoodia [cactus pouvant atteindre deux mètres de haut qui pousse dans le désert de Kalahari], un accord qui pourrait bien leur rapporter des millions, voire des milliards de rands.

Si le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) a pu découvrir les propriétés de ce cactus, c'est grâce aux connaissances ancestrales des San, qui le mâchent pour supprimer les sensations de faim et de soif pendant leurs expéditions de chasse. Vu l'état de la demande internationale de médicaments contre l'obésité, le produit moderne, baptisé P57, a de fortes chances de rapporter des milliards de rands.

Le contrat avec le CSIR a été signé par le Conseil des San d'Afrique du Sud, dont le président, Petrus Vaalbooi, a déclaré : *"Nous sommes heureux que les connaissances traditionnelles de nos ancêtres aient été reconnues par cet important accord et que nous puissions en faire profiter le reste du monde. En tant que chefs san, nous sommes déterminés à protéger tous les aspects de notre héritage."* Il pourrait s'avérer bénéfique pour les San dans des domaines autres que le domaine financier et même être utile à d'autres peuples indigènes en leur servant d'exemple pour protéger leur propriété intellectuelle. Selon les termes de cet accord, le CSIR devra reverser aux San 8 % des paiements effectués par la compagnie britannique Phytopharm, à qui une licence a été accordée, pendant toute la durée du développement clinique du médicament. Les San percevront également 6 % des royalties sur les ventes si Pfizer, le géant du médicament, sous-licencié à son tour par Phytopharm, décide de mettre le médicament sur le marché. Le Conseil des San s'est vu poussé à défendre les droits de propriété intellectuelle des San par les propos d'un représentant de Phytopharm affirmant que le fameux cactus avait d'abord été utilisé par les San et que ceux-ci avaient disparu.

Selon Roger Chennels, l'avocat défenseur des droits de l'homme chargé du dossier, les négociations avec le CSIR ont été rudes. *"Mais les San avaient la morale de leur côté. Dès que leurs droits de propriété intellectuelle ont été reconnus et qu'ils ont pris la sage décision d'accepter un partenariat, les termes de la transaction sont devenus plus raisonnables."* Le Conseil des San d'Afrique du Sud ne représente que les tribus san des Khomani et des Khwe, qui vivent en Afrique du Sud, mais, étant donné que les connaissances de ce type sont partagées par plusieurs personnes au-delà des frontières nationales, une société fiduciaire a été constituée afin de donner une partie de l'argent obtenu à d'autres communautés san en Namibie, au Botswana, en Zambie et en Angola. Le principal objectif de cette société est de soutenir le développement et l'éducation au sein de la communauté san.

Les San vivent en Afrique australe depuis au moins vingt mille ans, et probablement depuis quarante mille ans. Autrefois nombreux à parcourir les plaines et les montagnes, ils ne sont plus que 100 000 environ à l'heure actuelle, conduits au bord de l'extinction par les populations d'agriculteurs-éleveurs qui ont commencé à arriver d'Afrique centrale il y a mille huit cents ans environ, puis par les colons blancs à partir de la moitié du XVIIe siècle. D'après l'ONG SA San Institute (Sasi), peu de San parviennent aujourd'hui à vivre de la chasse et de la cueillette, et la plupart travaillent comme ouvriers agricoles. Certains clans s'occupent de réserves naturelles, mais d'autres ne trouvent pas leur place sur le marché du travail et vivent dans des campements modestes.

Les San ont perdu une grande partie de leur sentiment communautaire et identitaire après avoir

été expulsés de leurs terres et dispersés physiquement. Leurs langues ont également beaucoup souffert, et certaines de leurs institutions sociales les plus importantes ont disparu. La reconstruction de la société et de la culture des Bochimans constitue un processus complexe, impliquant l'instauration d'un dialogue entre les anciens, qui connaissent encore les anciens usages, et les jeunes générations, qui les ignorent. Selon M. Crawhall, l'accord sur le hoodia, en établissant de meilleures relations entre les San et le monde dans lequel ils vivent, peut faire beaucoup pour cette reconstruction. "Les San pensaient qu'ils n'intéressaient personne. Puis le hoodia est arrivé. Ils sont troublés et sont même devenus un peu mystérieux au sujet de leur utilisation des plantes. Les jeunes ne savent rien de son utilisation, mais cela pourrait changer maintenant qu'il y a cet énorme marché qui veut utiliser leurs connaissances pour remodeler le corps. Ils ont été très étonnés que quelqu'un puisse vouloir prendre des médicaments pour maigrir."

Leon Marshall
Sunday Argus

Négociations

Trois ans, c'est le temps qu'ont duré les négociations selon le site scientifique zimbabwéen . Ces tractations entre le Conseil des San d'Afrique du Sud d'une part et le CSIR, l'office pour la recherche scientifique et industrielle sud-africain, ont déjà rapporté 259 000 rands (environ 28 000 euros) aux San. On devrait maintenant leur verser de 8 à 12 millions de rands (0,8 à 1,3 million d'euros). Par la suite, ils recevront chaque année environ 60 millions de rands, soit 6,4 millions d'euros pendant quinze à vingt ans.

© Courrier international 2009 | ISSN de la publication électronique : 1768-3076